

PAR COURRIEL

Maître Jean Sébastien Faust
batonnier@barreaulaurentideslanaudiere.qc.ca
Bâtonnier du Barreau de Laurentides-Lanaudière
25, rue de Martigny Ouest
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2S9

Monsieur le Bâtonnier,

Tout d'abord, sachez que nous sommes très sensibles aux problématiques soulevées et comprenons vos inquiétudes quant à l'accessibilité à la justice pour les citoyens.

Nous sommes tout d'abord conscients des défis que représente la main-d'œuvre dans les palais de justice. Soyez assuré que le ministère de la Justice (MJQ) multiplie les efforts pour augmenter le recrutement et stabiliser la rétention de son personnel.

Également, nous partageons votre intérêt à propos de la transformation numérique, venant appuyer l'accessibilité et la performance du système de justice. Tous les efforts ont été mis en place pour s'assurer de déployer une solution favorisant l'efficacité et l'efficience des opérations, et ce, pour toutes les parties prenantes concernées. Or, il faut aussi prendre en compte la complexité dans l'interdépendance de plus de 34 systèmes interconnectés.

En matière jeunesse, nous tenons à vous assurer que le gouvernement est sensible aux problématiques que vous soulevez, plus particulièrement quant aux enjeux entourant les délais judiciaires et leurs impacts. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons ouvert le 14 juin 2023 des concours pour combler 7 postes de juges à la Cour du Québec à la Chambre de la jeunesse, dont trois à Saint-Jérôme.

Nous mettons tout en œuvre pour réduire les délais dans les dossiers en matière de jeunesse. Plusieurs actions ont été déployées ou sont en cours à cet effet. D'ailleurs, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le projet pilote de médiation en protection de la jeunesse a été implanté récemment dans la région des Laurentides. Ce nouveau service visant la déjudiciarisation des dossiers est offert gratuitement pour un maximum de 6 heures de séance de médiation et 2 heures pour la préparation du dossier et la rédaction de l'entente, le cas échéant. Pour certaines situations

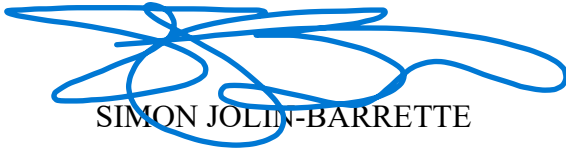
particulières, 2 heures supplémentaires de séance de médiation peuvent également être allouées.

Quant à votre point visant les audiences portant sur les gardes en établissement et requêtes pour évaluations psychiatriques, rappelons que l'assignation des juges ainsi que le choix des pratiques de la Cour du Québec relèvent exclusivement de la direction de la Cour. Ainsi, la coordination de la Chambre civile de la Cour du Québec a mis en place, en janvier 2021, un mode de fonctionnement particulier pour la tenue des audiences virtuelles dans ces dossiers pour les palais de justice de Laval et de Joliette. Selon la Cour, ce fonctionnement visait à réduire le nombre de retards des audiences déjà assignées et à répondre à la demande grandissante. Soyez toutefois assuré que le ministère de la Justice partagera les préoccupations du Barreau de Laurentides-Lanaudière à la Direction de la Cour.

Nous vous remercions pour le partage de vos suggestions et soyez assuré que nous allons poursuivre notre implication pour une plus grande accessibilité à la justice.

En espérant que ces informations vous satisferont, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice,
Procureur général du Québec et
Notaire général du Québec,



SIMON JOLIN-BARRETTE